



MINISTÈRE DES MINES

La Ministre

ARRETE MINISTERIEL N° 00143 /CAB.MIN/MINES/01/2022
DU 2.6.AVR.2022 PORTANT RENOUVELLEMENT D'AGREMENT DE LA SOCIETE
WORLD MINING COMPANY SARL AU TITRE DE MANDATAIRE EN MINES ET
CARRIERES

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 93, 202 point 36 litera f et 203 point 16;

Vu la Loi n° 007/ 2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 9 mars 2018, spécialement en ses articles 10 litera n et 25 ;

Vu l'Ordonnance n° 22/002 du 07 janvier 2022 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, spécialement son article 1^{er} B, point 35 ;

Vu l'Ordonnance n° 21/012 du 12 avril 2021 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n° 18/024 du 08 Juin 2018, spécialement en ses articles 32 à 38 ;

Revu l'Arrêté Ministériel N° 0121/CAB.MIN/MINES/01/2017 du 16 février 2018 portant renouvellement d'agrément de la Société **WORLD MINING COMPANY SARL** en qualité de Mandataire en Mines et Carrières ;

Considérant la demande renouvellement d'agrément au titre de Mandataire en Mines et Carrières introduite en date du 08 février 2022 par la Société **WORLD MINING COMPANY SARL**, et les pièces requises y jointes ;



Attendu que la requérante a réuni les conditions légales et réglementaires du renouvellement d'agrément au titre de Mandataire en Mines et Carrières ;

Sur avis favorable de la Direction des Mines ;

A R R E T E :

Article 1^{er}

L'agrément au titre de Mandataire en Mines et Carrières de la **Société WORLD MINING COMPANY SARL** ayant son adresse au n°561/B, avenue Muswil, Ville-Commune de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, est renouvelé, pour les personnes ci-après :

- Monsieur MBOMB KALEND Eugène ;
- Monsieur YAV KALEND ;
- Monsieur KALAMBA MULUMBATI Gustave ;
- Monsieur MUTUND KALEND Germain ;
- Monsieur NONO LUNDA KASUMBWE ;
- Monsieur NGOIE ILUNGA KABWE Gerard.

Article 2 :

Le renouvellement d'agrément en qualité de Mandataire en Mines et Carrières confère à la **Société WORLD MINING COMPANY SARL** le droit de représenter, de conseiller et/ou d'assister toute personne intéressée dans l'octroi et l'exercice des Droits Miniers et de Carrières ainsi que le contentieux y afférent.

Article 3 :

Le Mandataire en Mines et Carrières dont l'agrément est ainsi renouvelé, sera inscrit sur la liste des Mandataire en Mines et Carrières qui sera publiée par la Direction des Mines.

Article 4 :

La durée de validité d'agrément au titre de mandataire en Mines et Carrières est de 4 ans renouvelables à compter de la date de la signature du présent Arrêté.

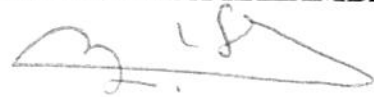


Article 5 :

Le Secrétaire Général aux Mines est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 26 AVR 2022

Antoinette N'SAMBA KALAMBAYI



Ampliations :

- Cabinet du Ministre des Mines :1
- Secrétaire Général aux Mines :1
- Direction des Mines :2
- Cadastre Minier :1
- WORLD MINING COMPANY SARL :1

